

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 38/2020

Séance du 26 septembre 2020



OBJET : Fourniture et pose d'un système de de vidéosurveillance électronique radio dans la salle polyvalente – Plan de financement et demande de subvention.

Nombre de membres : 11

Afférents au conseil : 11

En exercice : 11

Date de la convocation : 18/09/2020

Date d'affichage : 18/09/2020

Ayant délibéré : 9 Votés Pour : 9

Votés Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil vingt, le vingt-six septembre à dix heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire la Mairie d'OLIVESE, sous la présidence de Monsieur MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Madame MURRUCCIU Karine a été élue secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	M. BRANDIZI Pierre
M. POLI Jean-Baptiste	
M. BRUNETTI Alain	Etaient absents
M. FOATELLI Jean-Claude	M. MARTINO Enzo
M. CASALTA Jean-Philippe	Mme GUIQUET Sandra
M. BASTIANELLI Francis	
Mme MURRUCCIU Karine	
M. VANNI Alain	

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il parait opportun de procéder à la sécurisation de la salle polyvalente par la pose d'un système de vidéosurveillance électronique radio. En effet, la salle polyvalente, dans laquelle seront délocalisées provisoirement les services communaux durant les travaux de réhabilitation du bâtiment communal, abrite de nombreux matériels et équipements.

Monsieur le Maire propose le système suivant :

- Une centrale d'alarme doublée d'une alarme sonore intérieure (sirène évolutive).
- La transmission d'alarme à distance par transmetteur téléphonique.
- Un dispositif de mise hors et en service grâce à un clavier de commande et d'information.
- Des détecteurs volumétriques angulaires.
- Des détecteurs de mouvement avec caméra intégrée.
- **Considérant** l'exposé ci-dessus.

La Commune a décidé de faire appel à la société NOVATEC spécialisée dans le chiffrage de ce type de prestations, qui a établi un devis détaillé.

Monsieur le Maire met sur la table le devis sollicité. Le montant hors taxe des prestations s'élève à la somme de trois mille sept cent quatre-vingt-deux euros et soixante-dix centimes (3 782,70) €.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'Etat au titre de la DETR et la Collectivité de Corse au titre de la dotation quinquennale.

Le plan de financement serait le suivant :

SUBVENTIONS	%	EUROS
ETAT (DETR)	40 %	1 513,08 €
COLLECTIVITE DE CORSE (dotation quinquennale)	40 %	1 513,08 €
Part Contributive de la Commune (y compris T.V.A)	20 %	756,54 €
	TVA 10 %	378,27 €
		<hr/>
		1 134,81 €
TOTAL T.T.C.		4 160,97 €

Le Conseil municipal après avoir ouï Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- **Approuve** le projet tel que présenté par Monsieur le Maire, à savoir la fourniture et la pose d'un système de vidéosurveillance radio dans la salle polyvalente.
- **Approuve** le devis de NOVATEC
- **Approuve** le plan de financement proposé par Monsieur le Maire.
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter les financements.
- **Autorise** Monsieur le Maire à lancer le cas échéant la procédure de consultation et signer le marché.

- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous actes à intervenir pour l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,
Le 26/09/2020

Le Maire
Jean-Luc MILLO





MAIRIE D'OLIVESE
VILLAGE
20140 OLIVESE

Objet : Proposition d'installation

Devis N°/ : GS2008/D11776/V1 Vol

Madame, Monsieur,

Suite à notre entretien, et conformément à votre demande, nous avons le plaisir de vous faire parvenir notre meilleure proposition concernant l'étude que vous nous avez demandée.

Nous vous informons que notre entreprise, filiale du groupe SURETEC, est certifiée ISO 9001:2015 et qu'à ce titre vous bénéficiez d'une garantie de qualité et d'une structure adaptée à vos exigences.

Dans ce but, nous pouvons vous apporter notre expertise et le soutien de nos partenaires : des grands groupes internationaux reconnus dans le domaine de la sécurité.

La liste de nos références est disponible sur notre site www.suretec.corsica.fr

Nous espérons que notre offre retiendra toute votre attention et vous permettra de nous confier votre ordre, auquel nous apporterons nos meilleurs soins.

Dans l'attente, nous vous prions de croire Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments dévoués.

Gilles STARA

ANALYSE DE VOS BESOINS EN SECURITE REALISEE SUITE A NOTRE VISITE DU SITE

Lors de notre entretien, vous nous avez exprimé les attentes suivantes :

. VOUS SOUHAITEZ DISPOSER D'UNE INSTALLATION POUR SURVEILLER VOS OBJETS
PERSONNELS ET LIMITER LE VANDALISME.

Par ailleurs, notre analyse professionnelle du risque sur votre site et sur la base des documents d'étude (SANS
OBJET) nous amène à préciser les paramètres suivants :

Adresse du risque :

.20140 OLIVESE

Nature du risque :

- . Nature du risque :SALLE POLYVALENTE MAIRIE
- . Nature du site :MACONNERIE
- . Surface :ENVIRON 300m2
- . Produits à surveiller :TV HI FI ET MOBILIER

Localisation des biens (objets de valeur)

.SALLE POLYVALENTE - BAR INTERIEUR - RESERVE -

Scénarios d'intrusion et lieux de passage obligés :

.INTRUSION PAR LA PORTE D'ENTREE
.PASSAGE PAR LE COULOIR

Elements perturbateurs :

.AUCUN ELEMENT APPARENT A CE JOUR

-Points faibles :

.LES OUVERTURES

-Evaluation des protections mécaniques :

.VOLETS ET GRILLES

Environnement du site :

-GROUPE DE MAISONS INDIVIDUELLES

-ANALYSE :

CONFORMEMENT A NOTRE ENTRETIEN CETTE INSTALLATION SERA REALISEE AVEC DU
MATERIEL SANS FIL ET NE FERA PAS L'OBJET D'UNE DELIVRANCE DE CERTIFICAT APSAD.
LE NIVEAU DE SURVEILLANCE RETENU POUR CETTE ETUDE EST LE NIVEAU 1

*****ABONNEMENT TELEPHONIQUE*****

SI LE SYSTEME DECRIT CI-APRES EST EQUIPE D'UN DISPOSITIF D'ALERTE A DISTANCE, POUR
TRANSMETTRE CES INFORMATIONS UNE LIGNE France TELECOM NON DEGROUPEE EST
OBLIGATOIRE CAR EN CAS DE COUPURE DE COURANT VOTRE BOX NE PERMET PAS LA
TRANSMISSION D'ALARME.

PAR LE FAIT DE LA COMMANDE , LE CLIENT RECONNAÎT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE NOS CONDITIONS ET LES ACCEPTE.

- Il est expressément convenu que, pour le cas où la commande serait passée sur papier à en-tête du client, contenant ses propres conditions d'achats, celles-ci seraient réputées non écrites.
- Les conditions générales de vente de NOVATEC, fournisseurs, l'emportent sur celles du client.
- DELAI : donné à titre indicatif. Son non-respect ne peut, en aucun cas, donner lieu à résiliation, pénalité ou indemnité quelconque.
- Le client est invité à prendre les mesures de protection et de rangement nécessaires, aux fins d'éviter toute dégradation ou destruction d'objets, de meubles, de vitrines, de tapisseries, de murs, de boiseries, etc... se trouvant sur les lieux des travaux.
- Il est particulièrement recommandé au Client de signaler de façon précise au Technicien les passages de tuyauteries, conduits, fils électriques et téléphoniques, etc., se trouvant encastrés dans les murs, parois, cloisons, planchers et plafonds du bâtiment.
- NOVATEC ne peut être rendu responsable de l'absence de protection sur des issues non visibles, telles que portes et fenêtres masquées, trappes sous moquette ou sur faux plafonds, etc.
- Notre prestation s'inscrivant dans le cadre d'une obligation de moyens, nous ne serons tenus en cas de mise en jeu de notre garantie, qu'au remplacement gracieux de la ou des parties défectueuses de l'installation, à l'exclusion de toute autre indemnité, de quelque nature qu'elle soit.
- JURIDICTION : en cas de contestation ou litige, les Tribunaux du Siège Social du fournisseur seront, de convention expresse, seuls compétents.

LIMITES DE PRESTATIONS

+ Prestations à la charge de Novatec :

- * Etude et conception du système(1)
- * Fourniture du matériel décrit ci-après
- * Câblage, pose et raccordements les câbles sont prévus à poser sous gaine ou tube PVC
- * Mise en service, essais(2) Réception des installations
- * Formation du personnel exploitant le système (jusqu'à 5 personnes)
- * Fourniture du dossier technique(1)
- * 1 an de garantie pièce, main d'œuvre et déplacements

(1) : à partir des supports plans architecte fournis par le client sur support contrecaque ou support informatique Autocad ou Autocatch (format .DXF ou .SDK)

(2) : sauf dispositions spécifiques le matériel est prévu pour fonctionner dans les conditions suivantes :
- température comprises entre - 10 et +50°C avec un taux d'humidité relative n'excédant pas 85%

+ Prestations à la charge du client :

- * Si l'installation bénéficie d'un contrat de maintenance, faire parvenir à son assureur, chaque année, un exemplaire du compte-rendu de vérifications
- * Rendre facile d'accès les locaux ou se déroule l'installation
- * Communiquer le nom d'un responsable sur le site représentant le client en toutes circonstances
- * Mettre à disposition des techniciens Novatec, à proximité des points à équiper, l'alimentation secteur monophasée 230V conforme aux normes en vigueur. L'alimentation électrique devra être ondulée pour les systèmes sensibles aux variations de courant.
- * Si l'installation est reliée au réseau téléphonique, mettre à disposition des techniciens Novatec, à proximité de l'emplacement prévu pour la centrale, une ligne téléphonique de préférence dédiée et si possible un numéro de téléphone sur liste rouge.
- * Si les travaux impliquent l'utilisation d'une nacelle, celle-ci sera mise à disposition par le client.
- * Fournir un local fermé à clé pour le stockage du matériel pendant la durée des travaux.
- * Fournir des plans architectes pour la réalisation du dossier technique.
- * Dans le cas où le client fournit du matériel, celui-ci doit être en bon état de fonctionnement et conforme aux caractéristiques définies.
- * Dans le cas d'une reprise de matériel sur une installation existante, Novatec se réserve le droit de changer les produits défectueux aux frais du client.

Sont exclues de nos prestations :

- * Tous travaux de scellement, calfeutrement et en général tous travaux de génie civil.
- * Toutes reprises de peinture.
- * Toutes prestations en dehors des heures et jours ouvrés.
- * Tous équipements électro-magnétiques concourant à la mise en sécurité de l'établissement.
- * Toutes construction de chemin de câbles sauf stipulée sur l'étude

REGLEMENTATION DU DEMARCHAGE A DOMICILE

Devis N° : GS2008/D11776/V

3/10

Articles 121-23 à 121-26 du code de la consommation :

* Art. L.121-23. - Les opérations visées à l'article L.121-21 doivent faire l'objet d'un contrat dont un exemplaire doit être remis au client au moment de la conclusion de ce contrat et comporter, à peine de nullité, les mentions suivantes :

- 1° Noms du fournisseur et du démarcheur,
- 2° Adresse du fournisseur,
- 3° Adresse du lieu de conclusion du contrat,
- 4° Désignation précise de la nature des caractéristiques des biens offerts ou des services proposés,
- 5° Conditions d'exécution du contrat, notamment les modalités et le délai de livraison des biens, ou d'exécution de la prestation de services,
- 6° Prix global à payer et modalités de paiement; en cas de vente à tempérament ou de vente à crédit, les formes exigées par la réglementation sur la vente à crédit, ainsi que le taux nominal de l'intérêt et le taux effectif global de l'intérêt déterminé dans les conditions prévues à l'article L.313-1,
- 7° Faculté de renonciation prévue à l'article L.121-25, ainsi que les conditions d'exercice de cette faculté et, de façon apparente, le texte intégral des articles L.121-23, L.121-24, L.121-25 et L.121-26.

* Art. L.121-24. - Le contrat visé à l'article L.121-23 doit comprendre un formulaire détachable destiné à faciliter l'exercice de la faculté de renonciation dans les conditions prévues à l'article L.121-25. Un décret en Conseil d'Etat précisera les mentions devant figurer sur ce formulaire.

Ce contrat ne peut comporter aucune clause attributive de compétence.

Tous les exemplaires du contrat doivent être signés et datés de la main même du client.

* Art. L.121-25. - Dans les sept jours, jours fériés compris, à compter de la commande ou de l'engagement d'achat, le client a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception. Si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toute clause du contrat par laquelle le client abandonne son droit de renoncer à sa commande ou à son engagement d'achat est nulle et non avenue.

Le présent article ne s'applique pas aux contrats conclus dans les conditions prévues à l'article L.121-27.

* Art. L.121-26. - Avant l'expiration du délai de réflexion prévu à l'article L.121-25, nul ne peut exiger ou obtenir du client, directement ou indirectement, à quelque titre ni sous quelque forme que ce soit une contrepartie quelconque ni aucun engagement, ni effectuer des prestations de services de quelque nature que ce soit. Toutefois, la souscription à domicile d'abonnement à une publication quotidienne et assimilée, au sens de l'article 39bis du code général des impôts, n'est pas soumise aux dispositions de l'alinéa précédent dès lors que le consommateur dispose d'un droit de résiliation permanent, sans frais ni indemnité, assorti du remboursement, dans un délai de quinze jours, des sommes versées au prorata de la durée de l'abonnement restant à courir.

En outre, les engagements ou ordres de paiement ne doivent pas être exécutés avant l'expiration du délai prévu à l'article L.121-25 et doivent être retournés au consommateur dans les quinze jours qui suivent sa rétractation.

Si vous annulez votre commande, vous pouvez utiliser le formulaire détachable ci-dessous :

****ANNULATION DE COMMANDE****

code de la consommation art L. 121-21 à 121-33

CONDITIONS :

- * compléter et signer ce formulaire
- * l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception
- * utiliser l'adresse figurant sur l'en-tête de la proposition
- * l'expédier au plus tard le septième jour à partir du jour de la commande

Je soussigné, déclare annuler la commande ci après :

nature de la marchandise ou du service commandé : _____

date de la commande : _____

nom du client : _____

adresse du client : _____

SIGNATURE DU CLIENT

Devis N° : GS2008/D11776/V

MAIRIE D'OLIVESE
 VILLAGE
 20140 OLIVESE

Ajaccio, le 15-sept.-20

Type de devis :

Etude estimative et quantitative concernant la fourniture et la pose d'un système de surveillance électronique radio DAITEM

Détail du devis :

QUANTITE	LIBELLE	Prix H.T.
CENTRALE ET ALARME SONORE INTERIEURE		
1	CENTRALE D'ALARME + SIRENE EVOLUTIVE REF: SH320AF 2 GROUPES / 20 DETECTEURS EMETTEUR / RECEPTEUR RADIO TWINBAND SIRENE INTERIEURE INCORPOREE DE 108 DBA SYNTHESE VOCALE 6 LANGUES SUPERVISION SYSTEME JOURNAL DES 1000 DERNIERS EVENEMENTS HORODATES CERTIFIEE NF ET A2P TYPE 2 N°1221300012C3	655,00 €
TRANSMISSION D'ALARME A DISTANCE		
1	TRANSMETTEUR(S) TELEPHONIQUE ADSL/RTC/GSM/GPRS REF SH513AX TRANSMISSION SECURISEE DES EVENEMENTS D'ALARME VIA LE RESEAU ADSL/RTC/GSM/GPRS. APPEL DE PARTICULIER EN VOCAL OU BIEN UN CENTRE DE TELESURVEILLANCE VIA LE PROTOCOLE CONTACT ID.	889,00 €
1	ALIMENTATION(S) SECTEUR 230 VOLTS E NOVA REF RXU01X MODULE D'ALIMENTATION SECTEUR POUR CENTRALE D'ALARME E-NOVA. CERTIFIEE NF ET A2P TYPE 2 N°122130-17 AUTONOMIE CENTRALE EN CAS D'ABSENCE D'ALIMENTATION 230V: 36 HEURES	30,00 €

Devis N° : GS2008/D11776/V

5/10

1	LA MISE EN PLACE D'UN TRANSMETTEUR GSM NECESSITE A VOTRE CHARGE LA FOURNITURE D'UNE CARTE SIM CHEZ UN OPERATEUR AYANT UNE COUVERTURE DE LA ZONE OU SE TROUVE L'ALARME. UN ABONNEMENT GPRS MATOOMA MULTI OPERATEUR(ORANGE, SFR ET BOUYGUES TELECOM)PEUT VOUS ETRE PROPOSE PAR NOS SOINS POUR DU SECOURS DE LIGNE RTC / ADSL.	0,00 €
---	--	--------

DISPOSITIF(S) DE MISE EN ET HORS SERVICE

1	CLAVIER(S) DE COMMANDE ET D'INFORMATION REF SH630AXOFFERT D'UNE VALEUR DE 301€HT POSE A L'ENTREE	0,00 €
---	---	--------

DETECTION

1	DETECTEUR(S) VOLUMETRIQUE(S) ANGULAIRE TYPE 171-21 F TECHNOLOGIE INFRA ROUGE COULEUR BLANCHE TRANSMISSION RADIO ULTRA FIABLE CERTIFIEE NF ET A2P TYPE 2 N°2620002761C2 SURVEILLANT L'ENTREE	250,00 €
1	DETECTEUR(S) VOLUMETRIQUE(S) ANGULAIRE TYPE 171-21 F TECHNOLOGIE INFRA ROUGE COULEUR BLANCHE TRANSMISSION RADIO ULTRA FIABLE CERTIFIEE NF ET A2P TYPE 2 N°2620002761C2 SURVEILLANT LA RESERVE	250,00 €
1	DETECTEUR(S) VOLUMETRIQUE(S) ANGULAIRE TYPE 171-21 F TECHNOLOGIE INFRA ROUGE COULEUR BLANCHE TRANSMISSION RADIO ULTRA FIABLE CERTIFIEE NF ET A2P TYPE 2 N°2620002761C2 SURVEILLANT LE BAR INTERIEUR	250,00 €
1	DETECTEUR(S) VOLUMETRIQUE(S) ANGULAIRE TYPE 171-21 F TECHNOLOGIE INFRA ROUGE COULEUR BLANCHE TRANSMISSION RADIO ULTRA FIABLE CERTIFIEE NF ET A2P TYPE 2 N°2620002761C2 SURVEILLANT LE DEGAGEMENT COTE CUISINE	250,00 €
1	DETECTEUR(S) DE MOUVEMENT AVEC CAMERA INTEGREE REF SH195AX TECHNOLOGIE INFRA ROUGE 12 M COULEUR BLANCHE TRANSMISSION RADIO ULTRA FIABLE A TRANSMISSION D'IMAGES SURVEILLANT LA SALLE POLYVALENTE COTE DROIT	307,00 €

1	DETECTEUR(S) DE MOUVEMENT AVEC CAMERA INTEGREE REF SH195AX TECHNOLOGIE INFRA ROUGE 12 M COULEUR BLANCHE TRANSMISSION RADIO ULTRA FIABLE A TRANSMISSION D'IMAGES SURVEILLANT LA SALLE POLYVALENTE COTE GAUCHE	307,00 €
1	DETECTEUR(S) DE MOUVEMENT AVEC CAMERA INTEGREE REF SH195AX TECHNOLOGIE INFRA ROUGE 12 M COULEUR BLANCHE TRANSMISSION RADIO ULTRA FIABLE A TRANSMISSION D'IMAGES SURVEILLANT LA SALLE POLYVALENTE AVANT GAUCHE	307,00 €
1	APPLICATION MOBILE SECURISEE POUR CENTRALE DAITEM REF E-DAITEM GRACE A CETTE APPLICATION PRATIQUE ET CONVIVIALE, VOUS POURREZ A DISTANCE: -COMMANDER LE SYSTEME D'ALARME -CONSULTER L'ETAT DU SYSTEME D'ALARME -VISUALISER LES VIDEOS ARCHIVEES -VISUALISER A LA DEMANDE LE LIEU PROTEGE: VIDEO OU CAPTURE D'IMAGES	0,00 €
	MAIN D'OEUVRE DE POSE DE L'ENSEMBLE ET DEPLACEMENT	708,00 €

Total H.T. :	4 203,00 €
Remise exceptionnelle de : 10 %Total H.T. Après Remise :	3 782,70 €
Tva 10,00%	378,27 €
Total TTC :	4 160,97 €

NOTA A RENSEIGNER PAR LE CLIENT

Detail	Montant H.T. RETENU OUI / NON		
<p>LES ELEMENTS DECRITS DANS CETTE ETUDE SONT ALIMENTES PAR DES PILES PROFESSIONNELLES AU LITHIUM ASSURANT UNE AUTONOMIE DE PLUS DE 5 ANS. L'INSTALLATION BENEFICIE D'UNE GARANTIE D'UN AN PIECES ET MAIN D'OEUVRE (HORS MATERIELS RECUPERES) DURANT CETTE PERIODE 1 VISITE DE CONTRÔLE ET VERIFICATION SERA EFFECTUEE, AU TERME DE CETTE GARANTIE SI VOUS LE SOUHAITEZ UN CONTRAT D'ENTRETIEN PERMETTRA L'EXTENSION DE CELLE-CI .LE MATERIEL BENEFICIE D'UNE EXTENSION DE GARANTIE DE 4 ANS SUPPLEMENTAIRES . UNE ASSISTANCE TECHNIQUE VOUS EST PROPOSEE 7 JOURS SUR 7 ET LES INTERVENTIONS SONT GRATUITES POUR LES INSTALLATIONS SOUS GARANTIE OU BENEFICIANT D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN . Concernant le raccordement de votre système de sécurité à un PC de télesurveillance ou sur des numeros d'appel,dans le cas ou vous disposez via votre opérateur téléphonique d'un dégroupage total ou partiel, il est impératif de prévoir une ligne téléphonique RTC analogique France Telecom ou bien de prévoir un système de secours telephonique(type gsm).</p>			
<p>CONTRAT D'ENTRETIEN JAUNE COMPRENANT : -1 visite de controle et vérification par an -main d'œuvre et déplacement à notre charge en cas d'intervention sur une panne -abonnement au service après vente 7 jours / 7</p> <p>Montant trimestriel HT APRES LA PREMIERE ANNEE GRATUITE :</p>	94,00 €		
<p>TELESURVEILLANCE ASSUREE PAR LE PC "DAITEM" SANS INTERVENTION SUR SITE -gestion des alarmes -gestion des défauts piles -gestion des tests cycliques -levée de doute image via detecteurs images: 2 detecteurs maximum intervention des forces de l'ordre en cas de levée de doute positive MONTANT TTC POUR LES 3 PREMIERES ANNEES</p>	1,00 €		
<p>TELESURVEILLANCE ASSUREE PAR LE PC "CTS" AVEC POSSIBILITE D'INTERVENTION SUR SITE ABONNEMENT MENSUEL TTC COMPRENANT : -gestion des alarmes -gestion des défauts piles -gestion des tests cycliques OPTION LEVEE DE DOUTE VIDEO : +4€ POUR LA GESTION DE 4 CAMERAS</p>	19,00 €		
<p>PRECONISATION : -1 SIRENE(S) EXTERIEURE(S) AUTONOME(S) AVEC FLASH TYPE SH421AX AVEC TRANSMISSION RADIO ULTRA FIABLE</p> <p>MONTANT HT:</p>	479,00 €		

-OPTION:

9,00 €

ABONNEMENT GPRS MATOOMA MULTI OPERATEUR(ORANGE, SFR ET BOUYGUES TELECOM) PERMETTANT AU TRANSMETTEUR GSM DE TRANSMETTRE LES ALARMES EN CAS DE COUPURE DE LA LIGNE TELEPHONIQUE.

ABONNEMENT MENSUEL HT :

CONDITIONS FINANCIERES

Le signataire dit avoir pris connaissance des conditions générales de vente voir "Limites de Prestations et Conditions Générales de Vente".

Devis arrêté à la somme TTC de **4 160,97 €**

Modes de règlement

- * 30% à la commande
le solde à réception des travaux
(sauf accord particulier)

- * Financement après acceptation du dossier

Vous voudriez bien nous préciser le mode de règlement choisi avant établissement de la facture.

Bon pour exécution au prix H.T. de : **3 782,70 €**

Durée de validité de l'offre : **2 mois**

Délai d'exécution des travaux : **60 jours**

NOVATEC

LE CLIENT

Clause de réserve de propriété :

L'installation reste notre propriété jusqu'au paiement complet de son prix. (loi du 12 mai 1980 n°80 335)

Les acomptes versés sur commande restent la propriété de NOVATEC en cas d'annulation de commande et NOVATEC se réserve le droit de demander des indemnités en sus des acomptes lors d'une annulation de commande.

Conditions de paiement : Toutes nos factures et nos marchandises sont payables au Siège Social du fournisseur, quelque soit le lieu où la commande a été enregistrée.

Tout paiement différé est passible d'un intérêt sur la base du taux des avances de la Banque de France majoré de 2% sans que cette clause soit mise à l'exigibilité de la dette

NOVATEC s'engage auprès de ses clients et partenaires à mettre en pratique le règlement général sur la protection des données personnelles.